



Techniques et équipements admissibles à une réduction des distances d'éloignement

Mai 2012

Ce document est rendu disponible aux fins de l'application de la note d'instructions 08-01 – [Mesures transitoires applicables aux producteurs agricoles qui sont visés par les exigences de l'article 52 du Code de gestion des pesticides](#) concernant les distances d'éloignement à respecter lors de l'utilisation de pulvérisateurs à jet porté ou pneumatiques au cours de la saison 2012.

1. Type de pulvérisateur	2. Type de buses	Pourcentage de réduction de la dérive	
		Équipements (1 et 2)	3. Équipements utilisés en présence d'une haie brise-vent
<p>A Pulvérisateur à jet porté axial</p> 	Albus AVI 80 - 015 et supérieurs Albus TVI 80 - 015 et supérieurs Lechler ID - 015 et supérieurs Lechler IDK - 025 et supérieurs Teejet AITX A/B - 015 et supérieurs	50 %	Composée d'au moins une rangée de conifères ¹ : 90 % Absence d'une rangée de conifères : 75 %
<p>B Pulvérisateur à jet porté à flot d'air horizontal</p> 	Albus AVI 80 - 015 et supérieurs Albus TVI 80 - 015 et supérieurs Lechler ID - 015 et supérieurs Lechler IDK - 025 et supérieurs Teejet AITX A/B - 015 et supérieurs	75 %	Composée d'au moins une rangée de conifères ¹ : 90 % Absence d'une rangée de conifères : 75 %

¹À l'exception des mélèzes

Consultez les différents schémas explicatifs pour déterminer les distances d'éloignement prescrites en fonction du pourcentage de réduction de la dérive et du type de culture :

- [Arbres fruitiers et arbres de Noël : pulvérisateur à jet porté axial muni de déflecteurs et de buses limitant la dérive](#)

- [Arbres fruitiers et arbres de Noël : pulvérisateur à jet porté à flot horizontal muni de buses limitant la dérive](#)
- [Cultures arbustives : pulvérisateur à jet porté axial muni de déflecteurs et de buses limitant la dérive](#)
- [Cultures arbustives : pulvérisateur à jet porté à flot horizontal muni de buses limitant la dérive](#)

1. Types de pulvérisateurs

Les pulvérisateurs pneumatiques de type « canon » ou les brumisateurs ne sont pas considérés comme admissibles à une réduction de la distance d'éloignement de 30 mètres.

A. Un pulvérisateur à jet porté axial doit être muni de déflecteurs ajustés à la hauteur des arbres.

B. Liste des pulvérisateurs à jet porté à flot d'air horizontal admissibles à une réduction de la distance d'éloignement

Fabricant	Modèles
Carrarospray (OCLL)	AP-API, Volute AT, Volute MOV, sur APL ou ATV, ou ATP-ATF, NTA-F
GK Machine	TR4, TH2
Hans Wanner	DA 24/32 NA 28
John Bean	Redline Series + Tower
Hardi	ZENITH - AG820 avec Deflector DV ZENITH - P540 B11 (avec embouts hydro-pneumatiques) ARROW 270 with 16" centrifugal fan SPV ARROW 270 with 22" centrifugal fan & 2-row grape boom (les modèles ARROW doivent obligatoirement être équipés d'embouts SPV)
KWH	Whirlwind B612 « Tangentiel H.P. » Modèles V3, V3/2, V3H, V3M
Munckhof	Modèles tour et 3-Row Sprayer
Nobili	Oktopus - 43-40008P, 4350008P, 4360008P, 45600010P, 4360008T, 43100008T, 451000010T, 451500010T
Rittenhouse	Série GB avec Vineyard Shroud
Slimline	Turbo-mist - FGLDT19, FGLDT24S60, FGLDT24S78, FGLDT30S68, FGLDT30S85, FGLDT30S97
Tifone	Torre 28 po/150, 32 po/180, 32 po/32 po Turbo-Twin Hydro, TIFON-CAR 2000 Pioppeto Vector 1000 et 2000 Torre

2. Types de buses

Le tableau suivant permet de connaître le débit de la buse en fonction de la couleur.

Débit (gallon/minute)	Couleur
01	orange
015	vert
02	jaune
025	lilas
03	bleu
04	rouge
05	brun

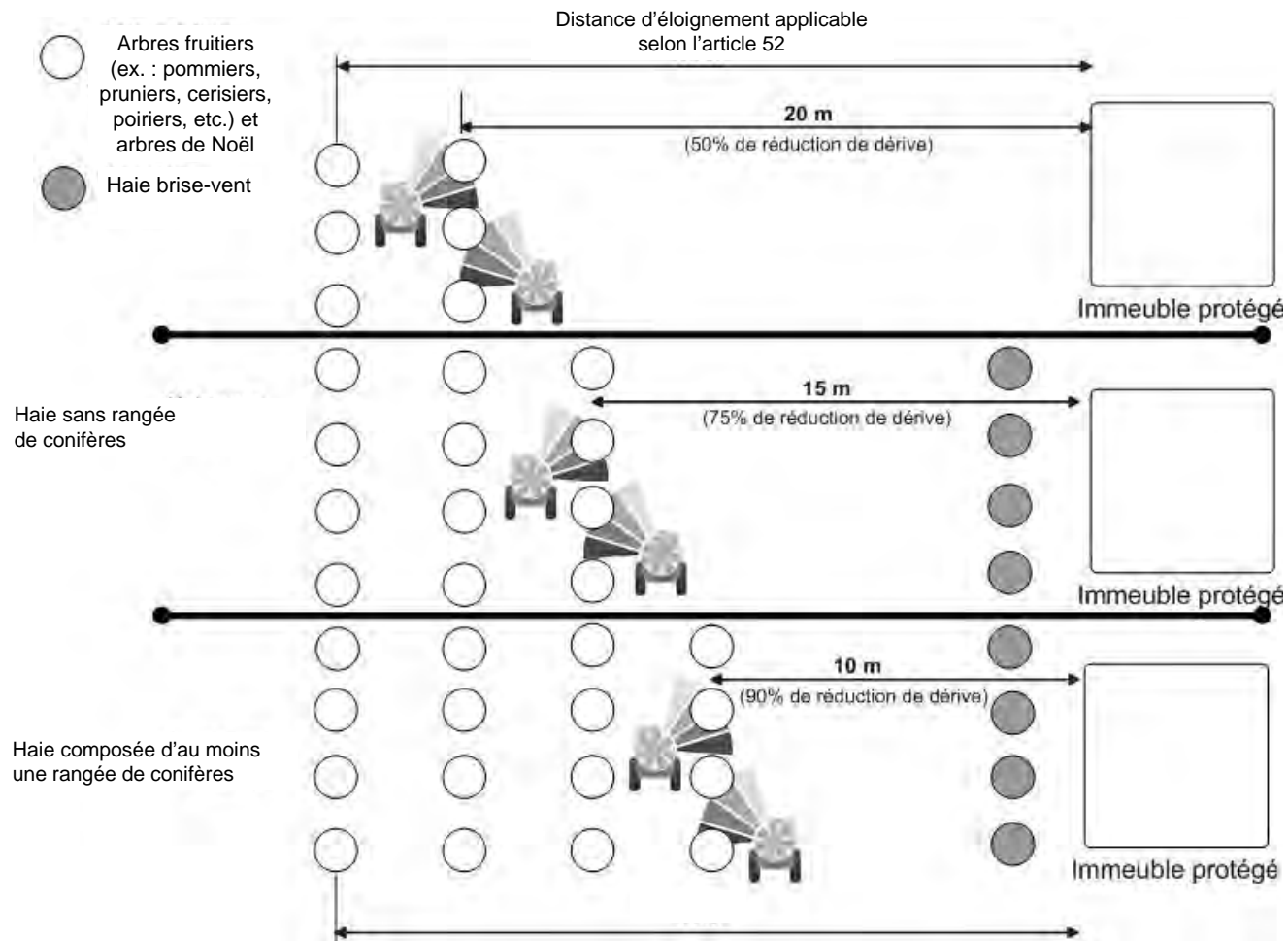
Dans les vignobles et les autres cultures arbustives, la buse Lechler IDK est admissible à une réduction de la distance à partir du calibre 015 et supérieurs.

3. Haie brise-vent

La hauteur de la haie brise-vent doit être supérieure à la hauteur de la culture. Pour obtenir plus de détails sur l'implantation et l'entretien d'une haie brise-vent, consultez le document « Vézina, A. et P. Talbot. *Des haies brise-vent pour réduire la dérive des pesticides en verger*, Biopterre, <http://www.lapommeduquebec.ca/pages/FPPQ/haiesbrisevent.aspx> ».

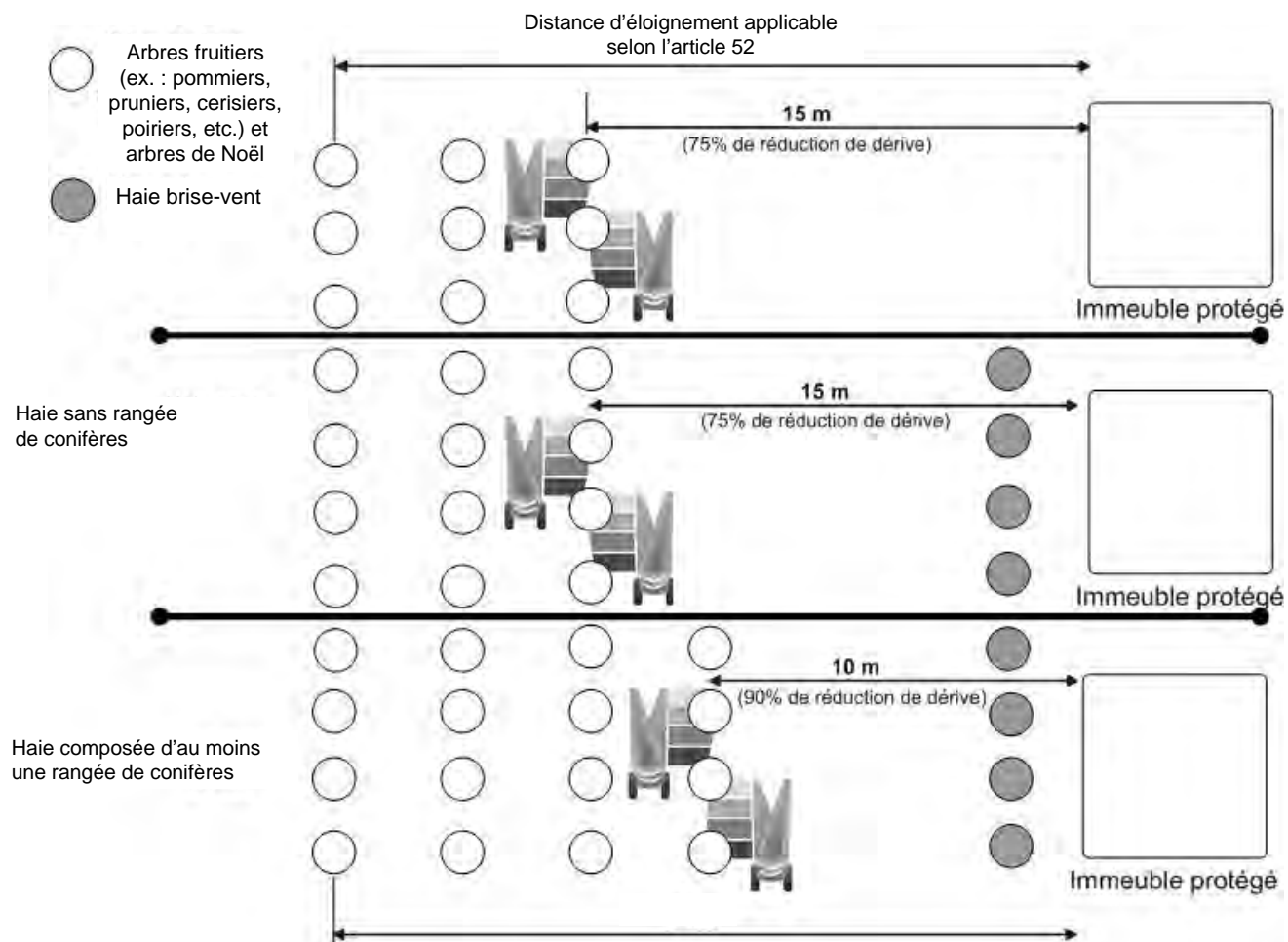
Pour être admissible à une réduction de la dérive de 90 %, la haie brise-vent doit être composée d'au moins une rangée continue d'espèces à feuilles persistantes (conifères, à l'exception du mélèze).

Arbres fruitiers et arbres de Noël : pulvérisateur à jet porté axial muni de déflecteurs et de buses limitant la dérive



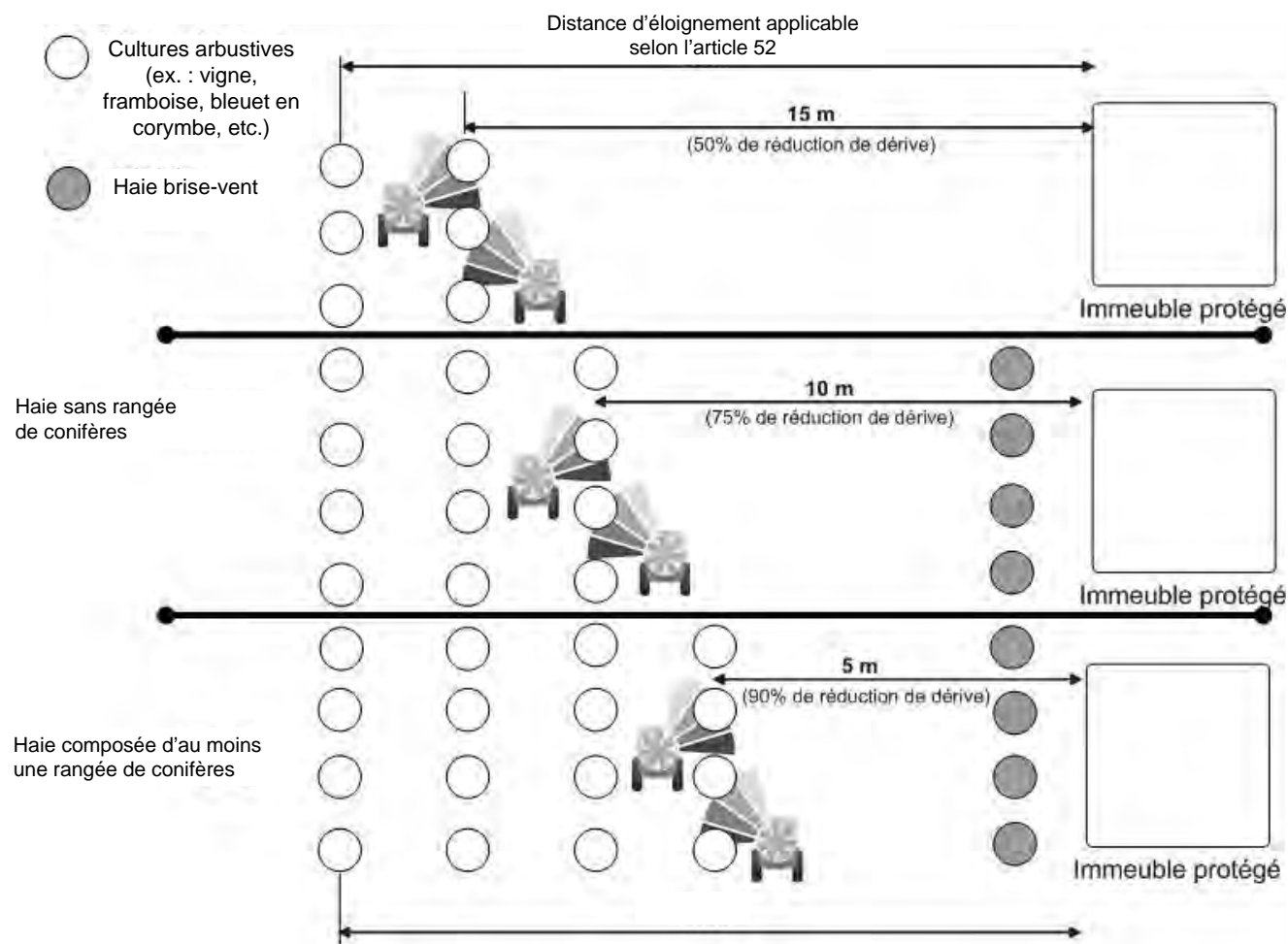
Il est obligatoire d'utiliser les moyens de réduction de la dérive sélectionnés dans le plan de réduction de la dérive à l'intérieur de la distance d'éloignement spécifiée à l'article 52. La distance minimale à respecter est calculée à partir du centre du tronc de l'arbre et elle s'applique aux pulvérisations faites en direction de l'immeuble protégé autant qu'aux applications effectuées dans la direction opposée à l'immeuble protégé.

Arbres fruitiers et arbres de Noël : pulvérisateur à jet porté à flot horizontal muni de buses limitant la dérive



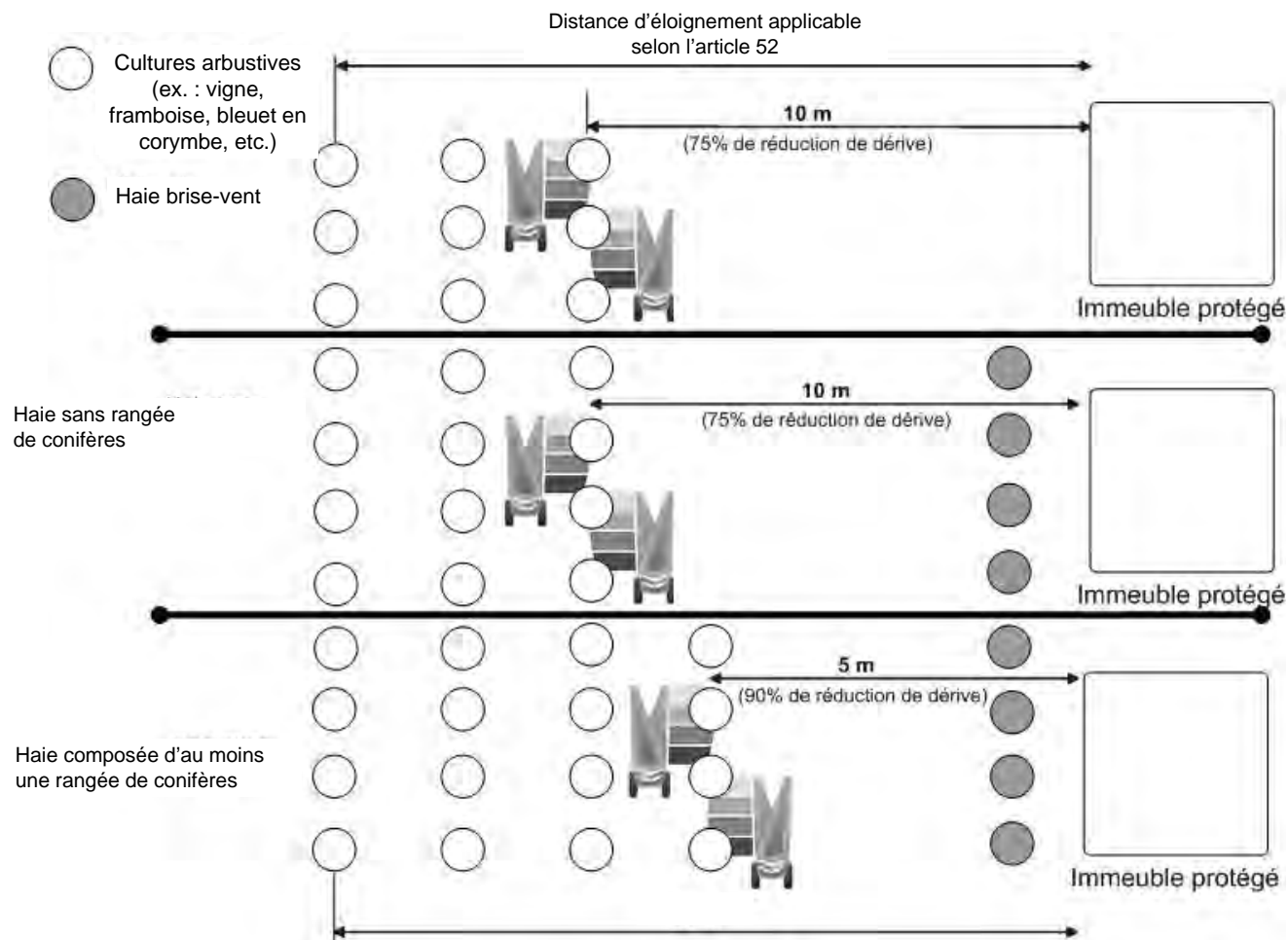
Il est obligatoire d'utiliser les moyens de réduction de la dérive sélectionnés dans le plan de réduction de la dérive à l'intérieur de la distance d'éloignement spécifiée à l'article 52. La distance minimale à respecter est calculée à partir du centre du tronc de l'arbre et elle s'applique aux pulvérisations faites en direction de l'immeuble protégé autant qu'aux applications effectuées dans la direction opposée à l'immeuble protégé.

Cultures arbustives : pulvérisateur à jet porté axial muni de déflecteurs et de buses limitant la dérive



Il est obligatoire d'utiliser les moyens de réduction de la dérive sélectionnés dans le plan de réduction de la dérive à l'intérieur de la distance d'éloignement spécifiée à l'article 52. La distance minimale à respecter est calculée à partir du tronc ou de la tige principale de l'arbuste et elle s'applique aux pulvérisations faites en direction de l'immeuble protégé autant qu'aux applications effectuées dans la direction opposée à l'immeuble protégé.

Cultures arbustives : pulvérisateur à jet porté à flot horizontal muni de buses limitant la dérive



Il est obligatoire d'utiliser les moyens de réduction de la dérive sélectionnés dans le plan de réduction de la dérive à l'intérieur de la distance d'éloignement spécifiée à l'article 52. La distance minimale à respecter est calculée à partir du tronc ou de la tige principale de l'arbuste et elle s'applique aux pulvérisations faites en direction de l'immeuble protégé autant qu'aux applications effectuées dans la direction opposée à l'immeuble protégé.